



Campagne PHRCI 2020

MODALITES DE RECEVABILITE et DE SELECTION DES PROJETS

La sélection et le classement des dossiers se déroulent en deux étapes :

1. Présélection sur Lettre d'Intention (LI)
2. Sélection sur dossier complet

Les modalités de sélection et de classement sont définies par le Comité Scientifique (CS) du GIRCI Méditerranée, validées par le Comité Technique et applicables à l'ensemble des DRCIs des établissements membres.

Tout projet non communiqué au préalable par un porteur de projet selon ces modalités ne peut être évalué et classé par le Conseil Scientifique.

1. Présélection des projets sur Lettres d'Intention

1.1. Recevabilité des dossiers

Le formulaire de soumission de la lettre d'intention est disponible sur le site internet du GIRCI à l'adresse suivante : <https://gircimediterranee.fr/>

Comme précisé dans les instructions en première page de la lettre d'Intention, ce formulaire (format imposé) doit être accompagné de l'imprimé de récusation (format imposé) et de la liste des centres associés.

De plus, la nomenclature des documents doit être également respectée. Merci d'utiliser le format suivant : GIRCIMED_PHRCI2020_NOM_Acronyme_Type de doc.xxx

1.2. Modalités d'évaluation des Lettres d'Intention

La sélection des LI est effectuée :

- par les membres du CS, titulaires ou suppléants,
- selon la grille d'évaluation élaborée par le GIRCI.

La grille d'évaluation des LI s'appuie notamment sur les points suivants :

- La qualité du projet scientifique
- La qualité des équipes
- Les retombées et résultats attendus

Chaque LI est évaluée par **deux membres** du CS (titulaires ou suppléants), qui attribuent une note /20. La moyenne des deux notes est calculée. La note minimale requise pour la sélection des LI est fixée à 14/20 par le CS. Toute LI obtenant une note strictement inférieure à ce seuil n'est donc pas sélectionnée.

Les deux évaluateurs sont issus de deux DRCI différentes et n'appartiennent pas à l'établissement d'origine du porteur de projet. Ils sont désignés par tirage au sort, dans une liste restreinte de membres du CS hors de la spécialité du projet.

L'expertise d'une LI donne lieu au remplissage d'une grille d'évaluation spécifique par l'évaluateur.

NB : - une lettre d'intention relative à un projet déposé et préselectionné lors d'une campagne précédente est automatiquement retenue à ce niveau si la thématique de l'AO est la même.

- lorsque une lettre d'intention non sélectionnée lors d'une campagne précédente est resoumise à un AO GIRCI sur la même thématique, celle-ci sera évaluée par le même évaluateur s'il fait toujours partie du CS

- les porteurs de projets sont informés de la sélection, ou non, de leur LI par un courrier électronique

2. Sélection des dossiers complets

Les porteurs de projets (copie référent GIRCI de la DRCI concernée) reçoivent une notification par le GIRCI Méditerranée de l'acceptation de leur projet. Le porteur de projet, dont la LI a été sélectionnée, dépose le dossier complet sur le site du GIRCI Méditerranée grâce à son compte créé lors du dépôt de la lettre d'intention.

2.1. Recevabilité des dossiers

Le dossier complet est déposé sur le site internet du GIRCI à l'adresse suivante : <https://gircimediterranee.fr/>

Pour être complet, le dossier comprend :

- le protocole (format libre)
- le CV du porteur du projet (format libre)
- le CV du méthodologiste (format libre)
- l'annexe budgétaire du projet (format imposé)
- le calendrier prévisionnel de l'étude (format proposé)
- le tableau des centres associés (format imposé)
- l'attestation de dépôt co-signée par le porteur du projet et un représentant de la DRCI concernée et le méthodologiste (format imposé),

2.2. Modalités d'évaluation des dossiers complets

L'évaluation des dossiers complets est effectuée :

- Par trois experts extérieurs au GIRCI Méditerranée (1 méthodologiste et 2 scientifiques), et un rapporteur identifié au sein des membres du CS,
- Selon les grilles d'évaluation élaborées par le GIRCI.

Les grilles d'évaluation des projets complets s'appuient notamment sur les points suivants :

- Valider le fait qu'un projet entre dans le champ de l'appel à projets en cours
- Evaluer la faisabilité fonctionnelle et budgétaire du projet
- Rédiger un court rapport argumenté

Le porteur de projet a la possibilité de récuser des rapporteurs et des évaluateurs grâce à l'imprimé de récusation.

Les experts sont extérieurs à l'Interrégion PACA. Pour les campagnes de PHRCI, un dispositif d'expertises croisées avec des GIRCI partenaires est mis en place, ce qui permet une anonymisation totale des expertises. Le choix des experts tient compte des récusations.

Les rapporteurs de séance du CS sont désignés en premier lieu parmi les membres titulaires du CS, par le Président du Conseil Scientifique, par tirage au sort, en ayant exclu pour chaque projet les membres de l'établissement du porteur de projet et ceux de la spécialité du projet, et en tenant compte des récusations. Si nécessaire, le CS fait appel aux membres suppléants.

NB : Si le projet a déjà été évalué lors d'une campagne précédente, le même rapporteur sera sollicité pour réaliser la synthèse des évaluations s'il fait toujours partie des membres du CS.

Les experts et le rapporteur attribuent chacun une note globale sur 20, la note finale étant donc sur 80.

2.3. Classement des projets

Le nombre de projets retenus par le CS est directement lié à la qualité des dossiers et aux budgets des projets proposés par rapport à l'enveloppe globale allouée par le GCS GIRCI Méditerranée. Le montant maximum de la subvention allouée par projet éligible est fixé à 300 0000 €.

Un tableau de classement final est proposé par le CS au Comité Technique (CT) du GIRCI Méditerranée pour validation. L'Assemblée Générale du GIRCI Méditerranée entérine définitivement les projets lauréats et les montants des financements accordés.

Cas particulier :

- Lorsqu'un membre du CS est porteur d'un des projets évalués ou est co-investigateur, il sort de la salle durant les débats et ne participe pas au vote
- Si plusieurs projets obtiennent la même note mais que leur financement global dépasse les possibilités de financement restant, le CS devra par ses débats déterminer lesquels sont retenus. Si un classement est malgré tout impossible alors les projets sont classés en fonction de la note du rapporteur.
- Le CS donne son avis sur les budgets des projets en s'appuyant sur les évaluations et sa propre expertise.

Les porteurs de projet (copie référents GIRCI de la DRCI concernée) reçoivent une notification par le GIRCI Méditerranée de l'acceptation ou non de leur projet sous réserve de validation par la DGOS. Les expertises et rapports d'évaluation anonymisés sont joints à cette notification.

Une lettre de remerciements du Président du CS est adressée à chaque évaluateur, en indiquant les résultats (projet retenu ou non), par l'intermédiaire du GIRCI partenaire afin de respecter l'anonymat des évaluateurs.